

Lisbonne, 26 octobre 2016

## ACCORD EUROPÉEN ET MÉDITERRANÉEN SUR LES RISQUES MAJEURS (EUR-OPA)

Résolution 2016 – 1 du Comité des Correspondants permanents « Construire des sociétés plus résilientes aux catastrophes en Europe et dans la région de la Méditerranée : priorités d'action », adoptée à la 13<sup>e</sup> Session ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA), Lisbonne, Portugal, 26 octobre 2016

### Les ministres,

- A. remercie chaleureusement le Gouvernement portugais pour l'excellente préparation et l'accueil de la 13<sup>e</sup> Session ministérielle de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) ;
- B. expriment leur préoccupation face aux répercussions sans cesse croissantes des catastrophes survenues en Europe et dans la région de la Méditerranée depuis leur dernière rencontre à Saint-Pétersbourg en septembre 2010, et adressent leurs sincères condoléances et toute leur sympathie aux populations touchées par ces catastrophes ;
- C. observent que cette tendance risque malheureusement de se poursuivre en raison, d'une part, du changement climatique, qui accentue les menaces liées notamment aux conditions météorologiques extrêmes, aux risques côtiers et aux incendies de forêt, et, d'autre part, de l'augmentation du nombre de biens et de personnes concernés du fait d'une occupation des sols et d'une urbanisation toujours plus intensives ;
- D. apprécient grandement la coopération permanente entre le Conseil de l'Europe (Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs, EUR-OPA) et le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNISDR) visant à promouvoir des sociétés plus sûres grâce à la mise en œuvre du Cadre d'action de Hyogo 2005-2015 ; et, à l'avenir, celle du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030.
- E. soulignent l'importance de l'adoption du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes 2015-2030, comme un signe de l'engagement renouvelé de tous les pays de réduire substantiellement les risques de catastrophes et les pertes en ce qui concerne les vies humaines, les moyens de subsistance et la santé ainsi que les ressources économiques, physiques, sociales, culturelles et

environnementales des personnes, des entreprises, des collectivités et des pays ;

- F. signalent l'importance de la réduction des risques de catastrophes pour préserver les progrès accomplis en matière de développement et d'adaptation au changement climatique, et ainsi contribuer à la réalisation des objectifs de développement durable et à l'application de l'Accord de Paris sur le climat, également adopté en 2015 ;
- G. approuvent la feuille de route du Forum européen pour la réduction des risques de catastrophes, qui constitue un instrument efficace pour mettre en œuvre les priorités du Cadre de Sendai dans la région ;
- H. prennent note avec intérêt de la mise en œuvre du Plan à moyen terme 2011-15 adopté à la dernière Session ministérielle tenue à Saint-Pétersbourg en septembre 2010, et expriment leur satisfaction quant à la façon dont elle a été dirigée par le Comité des Correspondants permanents, avec l'aide du Secrétariat exécutif de l'Accord EUR-OPA.

#### **DÉCIDENT :**

1. de souligner l'importance politique de promouvoir la réduction des risques de catastrophes, y compris la prévention, la préparation et l'intervention efficace en cas d'urgences, à tous les niveaux de gouvernement, en étroite collaboration avec tous les autres acteurs publics et privés pertinents ;
2. d'insister sur le rôle essentiel que joue la coopération internationale pour préparer les sociétés à relever les défis posés par les risques accrus liés au changement climatique et à d'autres aléas ;
3. d'adopter le Plan à moyen terme 2016-2020 (document AP/CAT (2015)12rev) de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) en tant que lignes directrices pour l'action prioritaire dans ce domaine au cours des cinq prochaines années ;
4. de soutenir, par le biais des mesures spécifiques de l'Accord établies dans ce Plan à moyen terme 2016-2020 et d'une collaboration renforcée avec l'ensemble des organisations et des plateformes concernées par la réduction des risques de catastrophes et les secours (notamment l'Union européenne et l'Organisation des Nations Unies), la réalisation des sept objectifs du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophes dans la région ;
5. de charger le Comité des Correspondants permanents de l'Accord de suivre la mise en œuvre du Plan à moyen terme, en l'adaptant si besoin aux nouvelles circonstances et faire des propositions et des recommandations pour améliorer son efficacité ;
6. de charger le réseau des Centres spécialisés de l'Accord de soutenir, dans leurs domaines de compétence respectifs, la mise en œuvre des priorités définies dans le Plan à moyen terme, en travaillant de manière intersectorielle et en mettant en commun leur expertise dans le cadre de programmes solides et coordonnés ;

7. d'inviter les Etats européens et méditerranéens qui ne sont pas parties à l'Accord partiel à rejoindre cette structure de coopération afin d'accroître les synergies permettant de construire des sociétés plus résilientes.

En outre,

### **DEMANDENT**

au Comité des Ministres du Conseil de l'Europe de soutenir, en tant que de besoin, la mise en œuvre du Plan à moyen terme 2016-2020 de l'Accord européen et méditerranéen sur les risques majeurs (EUR-OPA) et d'encourager les Etats membres du Conseil de l'Europe qui ne sont pas parties à l'Accord partiel à envisager d'adhérer à ce cadre de coopération intergouvernementale.